
LE PROJET ASSOCIATIF

2019 – 2023

**Pour une société
inclusive**

**Evolution de l'offre
Médico-sociale**

**Nouvelle
organisation
des établissements
et services**

SOMMAIRE

- ✓ L'APAJH 23 : UN ACTEUR AU SEIN DE LA FÉDÉRATION NATIONALE P. 4
- ✓ HISTORIQUE : 1971 — 2018 P. 5
- ✓ L'APAJH 23 AUJOURD'HUI P. 6
- ✓ LES ENJEUX P. 7
- ✓ LES AXES FONDATEURS DE NOS ACTIONS P. 8
- ✓ LES OBJECTIFS P. 9
- ✓ L'ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION POUR RÉPONDRE AUX OBJECTIFS P. 12
- ✓ L'APAJH : LE MILITANTISME, LA COMMUNICATION,
LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE..... P. 14
- ✓ CONCLUSION P. 15



Préambule

Notre projet associatif s'inscrit dans l'idéal républicain, de liberté, d'égalité, de fraternité pour promouvoir, dans une société inclusive, l'accès à tout, pour tous et avec tous.

Il est dans la logique de l'idée de **solidarité** qui préside à toutes nos actions et réalisations. Il s'inscrit pleinement dans le mouvement APAJH qui agit et innove pour la promotion de l'inclusion.

Nous avons pris la mesure du nouveau contexte politique de notre secteur « handicap » : la puissance publique pilote; les instances de contrôle et tarification organisent; les acteurs de terrain, dont notre association, qui saura conserver un rôle moteur, gèrent, s'inscrivent dans les nouveaux projets et font preuve d'innovation.

L'accompagnement des parcours individuels est pour nous une priorité. Il passe par la mobilisation de l'ensemble des acteurs des champs sanitaire et médico-social.

Nous avons l'ambition de passer d'une réponse institutionnelle aux besoins de la personne à un accompagnement de son projet personnel en mobilisant toutes les ressources de son environnement et ce, dans une véritable **dimension inclusive**.

Pour y parvenir, il est indispensable de mettre en place de **nouvelles formes d'organisations** qui répondent au mieux à cette nécessaire évolution : Pôles — Plate-forme de services — Accueil de jour.

Ce projet ambitieux requiert l'adhésion des personnes que nous accompagnons, de leurs familles, de leurs proches ainsi que de l'ensemble des professionnels et des bénévoles de l'association. Sa réussite passe par une **large concertation** et par une **vision partagée** avec l'ensemble des partenaires, au premier rang desquels se trouvent l'Agence Régionale Sanitaire de Nouvelle Aquitaine et le Conseil Départemental de la Creuse.



L'APAJH 23 : un acteur au sein de la Fédération Nationale

L'APAJH de la Creuse, Association Départementale pour Adultes et Jeunes Handicapés, est membre de la Fédération APAJH, créée à Guéret en 1976.

Cette Fédération, grâce à son réseau de 600 établissements, ses **87 associations départementales**, ses **25 000 adhérents** et ses **14 000 salariés**, accompagne **32 000 personnes** en situation de handicap, dans le respect de ses différents textes fondateurs.

Les plus récents :

2014 : Charte de Paris : accessibilité universelle.

2016 : Congrès de Guéret : Les 10 engagements (parcours de vie – réponse pour tous), combat pour la laïcité.

2018 : Revendication pour une société inclusive (Congrès de Narbonne).

Ces textes ont été votés à l'unanimité après un large débat national interne.

L'APAJH de la Creuse appuie son action sur les valeurs défendues par la Fédération APAJH :

laïcité, solidarité, citoyenneté, accessibilité universelle, inclusion.



Photos des résidents des établissements de l'APAJH23
Concours-photos édition 2019

Historique : 1971 - 2018

- 2018** : Création officielle d'un siège. Autorisation budgétaire pour 5 ans.
- 2017** : Plateforme « Emploi accompagné » ESAT du Masgerot à Saint-Sulpice-le-Guérétois.
- 2016** : Foyer de Vie des Champs Blancs à Sainte-Feyre - 15 places.
- 2014** : Accueil de jour Polyhandicap à l'IME de Grancher à Guéret - 10 places.
- 2012** : Service d'Accueil de Jour (SAJ) au Foyer d'hébergement de Guéret - 9 places.
- 2009** : Création au siège d'une direction générale avec ses services.
- 2008** : Foyer Occupationnel de Châtain à Arfeuille Châtain - 32 + 2 places.
- 2006** : Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) « Les Chaumes » à Clugnat - 36 places.
- 2005** : Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile pour déficients moteurs (SESSAD DM) - 16 places.
- 1999** : Mise en place du Service Mandataire judiciaire à la Protection des Majeurs.
- 1998** : Reprise de la Maison d'accueil Spécialisée (MAS) de Sauzet à Budelière - 60 Places. (créé en 1979).
- 1994** : Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile pour Déficients Intellectuels (SESSAD-DI) - 22 places.
- 1993** : Foyer Accueil Médicalisé (FAM) de Gentioux – Aujourd'hui 56 places.
- 1990** : Service d'Accompagnement et de Soutien (SAS) - 18 places. (aujourd'hui nommé SAVS).
- 1989** : Structuration du Comité Départemental (recrutement d'un directeur et de comptables). Service de Soins et d'Education Spécialisée à Domicile pour Déficients Auditifs (SSESAD-DA) - 12 places.
- 1988** : Foyer d'Hébergement de Bagnat à Roches - 13 places.
- 1986** : Ferme de Bagnat à Roches (Annexe CAT) - 17 places.
- 1982** : Centre d'Aide par le Travail (CAT) du Masgerot à Saint-Sulpice-le-Guérétois - 60 places. (aujourd'hui nommé ESAT). Création d'une fonction de tuteur assurée par un administrateur bénévole. Foyer d'Hébergement de Guéret - 60 places.
- 1972** : Institut Médico-Educatif (IME) de Grancher à Guéret - 57 places.
Institut Médico-Professionnel (IMPro) de La Ribe au Grand Bourg - 47 places.
- 1971** : Création du Comité APAJH Creuse.



L'APAJH 23 aujourd'hui...

Quelques chiffres :

- ◆ 17 établissements et services
- ◆ Près de 700 personnes accueillies
- ◆ Environ 500 salariés

◆ 4 Commissions

- Travaux et patrimoine
- Finances
- Information / communication
- Ethique / évolution des besoins / moyens

◆ Participations

- Conseils de Région APAJH
- Réunions de Territoires APAJH
- Commissions de la Fédération APAJH
- Groupe de travail ARS et Conseil Départemental

◆ Les représentations

- CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées)
- COMEX (Commission Exécutive du Groupement d'Intérêt Public)
- Commission de l'Agence Régionale de Santé
- Handéo
- FEHAP (Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne)
- GESMS (Groupements d'Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux)
- Commission d'accessibilité
- Perspective Emploi
- Centre Communal d'Action Sociale de Guéret

◆ 3 Conventions

- Hôpitaux
- Education Nationale
- Services d'aides à domicile...

Son fonctionnement

L'Association est régie par des statuts validés. L'Assemblée Générale annuelle procède à l'élection des administrateurs et valide les actes qui lui sont soumis. Elle élit le Président et les membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil désigne les membres du bureau. Les instances se réunissent conformément statuts. L'Association définit son **Projet Associatif** dont la mise en œuvre incombe à la Direction Générale qui en rend compte régulièrement.

Les Commissions constituées rendent compte de leurs travaux au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration désigne les administrateurs auprès des établissements et des diverses instances auxquelles participent l'APAJH 23.

En vue de préparer l'avenir dans le souci de conforter l'Association, des réflexions sont en cours sur :

- ◆ *Le renouvellement des Administrateurs,*
- ◆ *La composition du Conseil d'administration et du Bureau,*
- ◆ *La mise en place de collaborations élargies aux travaux du Conseil d'Administration : Instances Représentatives du Personnel (IRP), Présidents de Conseils de la Vie Sociale (CVS) par exemple.*

À Guéret ou à proximité :

IME DE GRANCHER
SESSAD DI TC / SESSAD DM / SESSAD
DA TSL
FOYER DE GUERET / FOYER
DES CHAMPS BLANCS
SAVS / SMJPM / SAJ

IME DE LA RIBE

ESAT LES ATELIERS DU MASGEROT

FOYER D'HEBERGEMENT DE BAGNAT +
ACTIVITES ESAT

FOYER DE VIE D'ARFEUILLE-CHATAIN

MAS DE SAUZET

MAS LES CHAUMES

FAM GENTIOUX



Les enjeux

- Organisation des parcours de vie en réponse aux besoins des usagers.
- Plan départemental et Plan Régional de Santé.
- Adaptation de nos structures à l'évolution de l'offre médico-sociale.
- Démarche qualité et gestion des risques.
- Nouvelles organisations administratives et territoriales.
- Evaluations internes et externes.
- Développement des coopérations et coordinations.
- Communication associative.
- Appropriation des connaissances scientifiques sur les problématiques des usagers (autisme, troubles dys, polyhandicap...).
- Évolution de la politique d'adhésion.
- Avancée en âge et vieillissement des personnes accompagnées.



Les axes fondateurs de nos actions



L'inclusion

Société inclusive, l'accès à tout pour tous, avec tous,

Le congrès fédéral (juin 2018) a voté à l'unanimité les revendications de l'APAJH pour un réel parcours inclusif.

L'APAJH 23 s'inscrit dans cette approche citoyenne et sociétale ambitieuse, essentielle pour la personne en situation de handicap.

Les pratiques professionnelles, les orientations institutionnelles s'appuient sur ce texte fondateur.

- ◆ Tous les acteurs de l'APAJH, adhérents, professionnels, seront destinataires de ce projet associatif et conviés, dans leurs identités et prérogatives respectives, à participer à sa mise en œuvre.
- ◆ Le virage inclusif et la désinstitutionalisation qui l'accompagne seront mis en œuvre selon des modes opératoires évaluables dans les 5 prochaines années. Les projets, expérimentations innovantes devront faire l'objet d'un maximum de garanties pour s'assurer de la plus-value de l'accompagnement dans le respect de la bientraitance.



L'accessibilité universelle

Le congrès de Paris a fait de l'accessibilité universelle une priorité, en lien direct avec la notion d'inclusion.

Nos établissements et services vont poursuivre les travaux retenus et évalués par un organisme spécialisé ADAPT (association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées) pour faciliter en tout lieu l'accessibilité physique.

L'accessibilité concerne l'accès à l'éducation, la scolarisation, les soins, le sport, les loisirs, la culture, les nouvelles technologies, l'exercice citoyen du vote. Elle est au centre de tous nos accompagnements institutionnels.

- ◆ Les militants de l'Association agissent en tout lieu, espace public, pour que l'accessibilité universelle soit prise en compte.



Nos 10 engagements pour accompagner autrement les parcours de vie et offrir une réponse pour tous

Ces engagements ont été adoptés par le congrès fédéral de 2016.

Ils s'inscrivent dans toutes les pratiques institutionnelles. La réponse aux attentes et besoins des personnes que nous accompagnons est en conformité avec les rapports PIVETEAU et le projet SERAPHIN-PH qui initient toute l'évolution de l'offre médico-sociale (zéro sans solution – besoins et prestations – tarification).



Politique sociétale et environnementale

La réflexion et les actions déjà menées se poursuivront dans les domaines des dépenses énergétiques, de la production de déchets, de la politique d'achats, de la consommation.

Cette démarche concerne l'ensemble de nos usagers et de nos professionnels pour promouvoir un comportement citoyen.

Les objectifs

Adaptation à l'évolution de l'offre médico-sociale

Rapport Piveteau Projet SERAFIN-PH

Etablir le projet personnalisé des personnes en situation de Handicap à partir de la nomenclature des besoins et des prestations en concertation avec la personne et ses représentants légaux.

Mettre en œuvre l'objectif du « zéro sans solution » pour des parcours fluides sans rupture de l'accompagnement (équipe d'aidants, soins, personnes de référence, interlocuteurs).

Externalisation

Organiser l'évolution de nos établissements afin de répondre au virage inclusif inscrit dans le **Plan Régional de Santé** et repris dans le projet fédéral.

Partenariats

Rechercher les partenariats nécessaires pour une réponse globale aux besoins de la personne (sanitaire, médico-social culturel et sport).

Proposer les prestations de nos établissements dans cette logique partenariale.

Appels à projet

Organiser un pilotage qui permette à l'association de répondre aux appels à projet qu'elle retient.

Prendre en compte l'avancée en âge des résidents

Parcours sans rupture Evolution des prestations

Garantir la réalisation de parcours sans rupture.

Renforcer le soin pour les personnes handicapées vieillissantes.

Anticiper les sorties légales d'établissement (IME), l'âge de la retraite.

Promotion de la bientraitance

Définir une organisation et des procédures en vue de la promotion de la bientraitance.

Inscrire des formations à la bientraitance dans le PAUF (Programme Annuel d'Utilisation des Fonds de la formation).

Faire de la bientraitance un élément central des projets individuels.

L'intégrer dans les pratiques pour l'accompagnement des personnes en fin de vie.

Proposer un habitat adapté et inclusif

*Notion d'espace
privatif*

Fournir à chaque résident un espace privatif de qualité avec salle de bains, wc.

Proposer un habitat adapté à l'âge, au degré d'autonomie et au projet de vie personnel.

Adaptation architecturale des établissements

*Mise aux normes
(accessibilité, habitat)*

Mettre en oeuvre un plan à cinq ans d'évolution et de restructuration de nos quatre établissements prioritaires : Maison d'accueil spécialisée; Foyer d'accueil médicalisé; L'Institut médico-éducatif de Grancher; Foyer de Guéret.

Terminer les mises aux normes de l'accessibilité suite au diagnostic de l'ADAPT.

Association des familles aux projets

*Renforcement
du dialogue dans
un contexte de virage
inclusif
Désinstitutionnalisation*

Associer les familles aux projets d'établissement.

Les rendre partie prenante de l'externalisation.

Connaître leurs attentes sur le projet individuel.

Optimiser le fonctionnement des CVS (Conseils de la Vie Sociale), l'expression dans le cadre d'enquêtes de satisfaction.

Prise en compte des aidants

*Les identifier,
les connaître
Répondre à leurs
attentes*

Proposer des rencontres avec les aidants.

Identifier leurs besoins de soutien et d'accompagnement.

Proposer des formules de répit innovantes.

Autisme et polyhandicap

*Des accompagnements
spécifiques
Certification
programmée*

Se positionner comme un acteur majeur de la prise en charge de l'autisme.

Mener à bien la démarche en cours de certification.

Communiquer sur nos actions en faveur de l'accompagnement des autistes.

Répondre aux appels à projets dans le domaine du polyhandicap.

Les personnes en situation de handicap

*Des réponses
adaptées au projet
individuel*

Asseoir les activités actuelles de l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail).

Créer de nouvelles activités.

Mener à son terme le projet de blanchisserie et l'optimiser.

Etre un acteur premier du guichet unique départemental pour le travail adapté.

Prendre en compte l'évolution des capacités professionnelles des salariés de l'ESAT.

Vie sociale et citoyenne. Culture, sport...

*Offrir, rechercher
tous les moyens
d'épanouissement
de la personne*

Offrir des lieux et des activités ouverts à tous.

Adhérer à des organisations plus spécifiques : Sport adapté, musique et santé.

Prendre des initiatives novatrices mutualisées, permettre une vie citoyenne : l'adhésion, être membre élu, exercer le droit de vote.

Participer aux C.V.S.



Evolution de l'organisation pour répondre aux objectifs

Organisation gestionnaire

Organisation en pôle

Mutualiser les ressources et les moyens.

Développer les liens intra-pôle, avec une harmonisation et une sécurisation des pratiques professionnelles.

Favoriser l'ouverture sur l'extérieur à l'échelle des pôles.

Développer une politique associative de gestion des ressources humaines, d'achat, etc.

Organisation en plateforme

Mettre en œuvre une organisation matricielle (territoire/prestation) à partir des compétences disponibles en interne et par partenariat.

Renforcer les exigences qualitatives : co-construction de l'accompagnement autour d'objectifs partagés du projet de vie.

Consolider la mutualisation interne et les partenariats externes.

Organiser l'accompagnement autour des possibilités d'inclusion.

Prise de décision organisationnelle dans le cadre du CPOM

Négocier un CPOM (Contrat Pluri annuel d'Objectifs et de Moyen) en 2019.

Pour cinq années, il fixera le cadre budgétaire pour le fonctionnement des établissements et services sur cette période.

- ◆ La démarche d'élaboration du contrat est en cours (organisme d'appui KPMG).
- ◆ L'enjeu autour de ce contrat est fondamental : permettre aux établissements et services de mener leurs actions en conformité avec les objectifs et organisation du projet associatif.



Structuration du siège

Création du siège

Etablir un bilan annuel de la mise en œuvre de l'arrêté d'autorisation du siège.

Politique RH, GPEC*, Formation

* GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

Définir le rôle des référents Ressources Humaines. Centraliser la politique formation pour accompagner l'émergence de nouveaux métiers.

Promouvoir la qualité de vie au travail en partenariat avec les représentants des salariés.

Développement Durable et Gestion des Achats

Mettre en place une politique éco-citoyenne.

Développer les circuits courts pour réduire l'empreinte carbone.

Regrouper la gestion des achats.

Sensibiliser tous les acteurs.

Déploiement du Management Qualité et Gestion du Risque (MQGR)

Elaborer la cartographie des risques dans les établissements.

Mettre en place un Comité de pilotage et un MQGR central.

Déployer un logiciel qualité commun.

Etablir un recueil des procédures.

Définir et mettre en œuvre le Système d'Information.

Soutien à la gestion financière et comptable des établissements

Définir le rôle des référents comptabilité.

Arrêter l'agenda des opérations budgétaires et comptables.

Rédiger le livre des procédures comptables.

Mise en place d'un contrôle de gestion

Définir et arrêter les procédures communes.

Construire un reporting régulier.

Organiser les contrôles et suivre la mise en œuvre réglementaire.



L'APAJH : le militantisme, la communication, la démocratie participative

Militer pour une société inclusive, c'est se poser au quotidien la question de la place et des droits de la personne en situation de handicap, celle du meilleur accompagnement pour une qualité de vie.

Les maîtres-mots de notre action militante : être un lieu de réflexion, de débats, d'échanges, de propositions, d'animations thématiques.

Diversifier les supports de communication :

- ➔ Bulletin trimestriel,
- ➔ Points presse / média radio, ...
- ➔ Relation avec les parents, les aidants.

action
presse droits
société animation
échange
accompagnement media
communication
message
inclusive militer
thématiques



Photos des résidents de l'IME de Grancher
Concours-photos édition 2019



Conclusion

Fidèle à ses engagements laïques et solidaires, l'APAJH 23 poursuit son ambition de demeurer un acteur social de premier plan pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap sur l'ensemble du territoire creusois.

L'accompagnement précoce, la scolarisation, la vie sociale et professionnelle, l'habitat, l'accès aux soins, aux loisirs, au sport à la culture aux médias, le droit à une vie personnelle affective, sexuelle, citoyenne : tous ces thèmes sont au cœur de notre action. Ils sont traversés par des problématiques en lien avec l'autisme, le polyhandicap, l'accessibilité, la citoyenneté, les ressources, la reconnaissance, les évolutions réglementaires, technologiques et scientifiques.

C'est à partir de ce faisceau de données, complexes et parfois contradictoires, que nous avons construit le projet associatif 2019-2023 de notre association.

Ce projet associatif se veut ambitieux et exigeant. Fondé sur nos valeurs, il va nourrir l'ensemble de notre organisation. Il sera au centre de toutes nos actions au service des personnes en situation de handicap que nous accompagnons.

Administrateurs, adhérents, usagers, familles, proches, professionnels en seront les dépositaires et les acteurs.

Instances officielles et partenaires en seront, nous l'espérons, partenaires.

Projet utopiste ?

Certainement pas. En effet, l'APAJH de la Creuse reste résolument engagée dans le combat pour une société inclusive dans laquelle chaque personne, quelle que soit sa différence ou sa fragilité, trouve sa place en tant que citoyen à part entière.

Ce que nous savons, c'est que nous partageons avec de nombreux acteurs publics et privés cette vision d'une société qui refuse de céder aux vents mauvais du chacun pour soi. C'est parce que nous sommes convaincus de la justesse de notre engagement que nous sommes certains, collectivement, que le chemin que trace ce projet associatif sera source de progrès.

Le Président
Christian ELION



Nos résidents ont du talent !



Benoît



Dominique



Cécile



Elodie



Julien



Stéphane



FAM Gentioux



Mas Clugnat



Mas Sauzet



Quentin



SESSAD DI TC



Dorian



Peter



Nicolas



Alexandre

Photos du jeu concours « LAND Art & Graffitis » édition 2019.

23, rue Sylvain Blanchet - 23000 Guéret

www.apajh23.com

Remerciements : Merci aux membres du groupe de travail « Projet Associatif, 2019-2023 » qui ont œuvré à la réalisation de ce projet.

Merci à Serge KHAN, à Faona CHADHOULI, ainsi qu'à l'imprimerie RIVET pour leur appui technique. 